

FEDECHOSSES

POUR LE FEDERALISME

1993 - 2



80

FEDECHOSSES, VINGT ANS DEJA

Fédéchoses - *F080*

En 1973, un groupe de jeunes militants fédéralistes, essentiellement lyonnais, créait Fédéchoses avec pour objectif, à l'époque, la diffusion des idées fédéralistes en France et la mise en place de la jeunesse européenne fédéraliste (JEF). Depuis Fédéchoses s'est recentré sur Rhône-Alpes et ses fondateurs ont animé les actions de la JEF, de l'UEF et du CCRE, pour l'élection directe du Parlement européen, pour le projet de Traité d'Union européenne adopté par le Parlement européen en 1984 sous l'impulsion d'Altiero Spinelli, hier dans la campagne du référendum pour le Traité de Maastricht, aujourd'hui dans la bataille pour une constitution démocratique de l'Europe. Dans cette longue marche vers la Fédération européenne, étape nécessaire vers la Fédération mondiale, que tous ceux qui ont oeuvré par leur soutien financier, militant, pour que depuis vingt ans vive Fédéchoses, soient ici remerciés.

La campagne des cahiers de doléances bat son plein. A l'occasion de réunions dans plusieurs arrondissements de Lyon mais aussi à Dagneux (01), la Ravoire (73), Annecy, Bourg, Saint Etienne, des citoyens ont pu exprimer, en remplissant un cahier de doléances, leurs critiques à l'égard des institutions communautaires et faire des propositions sur l'Europe qu'ils souhaitent construire.

Participez vous-aussi à cette campagne pour la démocratie européenne en remplissant et retournant à l'U E F (Union des Fédéralistes Européens), 12 rue du Président Carnot 69002 LYON, le cahier de doléances inséré dans ce numéro de Fédéchoses. Vous pouvez aussi mener campagne autour de vous en nous en commandant d'autres exemplaires que vous ferez remplir.

Jean-Luc Prevel.

Les Responsabilités de l'Europe dans le Monde et le rôle des fédéralistes

L'effondrement du régime communiste en U.R.S.S., l'écroulement de l'Union et la fin de son hégémonie sur les ex Etats satellites ont marqué la fin d'un équilibre qui, avec des vicissitudes diverses et des phases alternées de tensions et de détente, avait assuré le gouvernement du monde à partir de la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Il s'agissait d'un gouvernement précaire et dangereux parce que fondé en dernier recours, sur la menace de la destruction réciproque; il avait cependant une légitimité propre basée sur la confrontation entre le communisme et la démocratie, qui garantissait la solidarité des deux camps, mobilisait des énergies et renforçait le pouvoir des Etats alignés sur l'un ou l'autre des deux fronts. Il est vrai que la confrontation entre communisme et démocratie était un voile idéologique qui masquait un rapport de puissance, il s'agissait cependant d'un voile suffisamment épais pour faire passer

au second plan, aux yeux de la plupart des gens, les grands problèmes du développement économique, de l'émancipation politique et de la protection de l'environnement de tous les peuples de la Terre que l'équilibre U.S.A.-U.R.S.S. ne pouvait et ne voulait affronter : ces mêmes problèmes ont explosé avec une violence dramatique dès que cet équilibre là s'est dissout.

La fin de l'équilibre bipolaire a réveillé de grands espoirs et ouvert des perspectives immenses. Elle a permis de prendre conscience que le monde constitue une communauté de destin et que les grands problèmes de notre temps, refoulés et bloqués par le bras de fer entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, ne peuvent être résolus que par la collaboration entre les peuples. Mais, en même temps, elle a déchiré le voile idéologique qui avait servi à justifier de façon précaire et imparfaite, l'ordre mondial, lui aussi précaire et imparfait, que l'équilibre bipolaire avait assuré. De cette façon, elle a enlevé leur légitimité à tous les pouvoirs d'Etats existants et a introduit dans le monde un principe de désordre et de désagrégation qui a déjà eu des effets dévastateurs dans quelques unes de ses régions les plus faibles, telles que la Yougoslavie, l'Union Soviétique elle-même, le Moyen Orient et la Somalie, pour n'en citer que quelques uns.

Les caractéristiques du nouvel équilibre qui naîtra des cendres du précédent ne sont pas encore déterminées. Il est certain que la conscience s'est répandue qu'une autorité mondiale peut seule créer et consolider un nouvel ordre fondé sur la paix et résoudre les grands problèmes dont dépend la survie du genre humain. L'intervention de l'ONU est invoquée chaque fois qu'apparaît un foyer de crise ou que les problèmes du développement et de la sauvegarde de l'environnement assument des caractéristiques dramatiques.

C'est un fait établi que la définition claire d'un besoin est le premier pas vers la solution du problème dont il est la manifestation. D'autre part, l'ONU demeure, comme toujours depuis sa création, un organisme parfaitement inadéquat pour faire face à la multitude et à l'importance des tâches qui lui sont confiées. Elle ne dispose pas d'une force militaire propre, elle vit dans un état de crise financière permanent et elle manque de la force politique que seul un large consensus démocratique pourrait lui assurer. Les mécanismes décisionnels sont rendus inefficaces par sa nature de conférence diplomatique. D'ailleurs, ces mêmes Etats qui demandent son intervention de plus en plus fréquemment lui nient les moyens nécessaires pour remplir ses tâches. En fait, l'intervention de l'ONU n'a eu jusqu'à ce jour une certaine efficacité que lorsqu'il s'agissait de couvrir l'intervention des Etats Unis, seule grande puissance militaire mondiale actuelle.

Il reste cependant vrai que les Etats Unis ont eu besoin de la couverture de l'ONU pour exercer leur hégémonie. Il y a là le signe important d'une contradiction de fond dans la phase actuelle de la politique mondiale. Avec la disparition de l'ennemi, le pouvoir des Etats Unis a perdu de sa légitimité (même si elle était fragile). Le monde n'accepte pas une hégémonie basée sur le pur exercice de la force. Aujourd'hui donc, et pour un avenir à durée imprévisible, le pouvoir, dans la politique mondiale, est et restera séparé de la légitimité. Mais un véritable nouvel ordre mondial s'établira seulement lorsque naîtra un pouvoir mondial légitime, c'est-à-dire basé sur le consensus et la collaboration de tous les peuples du monde et sur la prise en charge par chacun d'entre eux de la responsabilité que comporte l'exercice du pouvoir. Et cela ne peut signifier que la démocratisation de l'ONU et sa transformation en un véritable gouvernement fédéral mondial, doté du monopole de la force militaire.

La solution du problème est lointaine. Mais le problème est posé et il n'est plus permis de l'ignorer parce que la contradiction est destinée à se manifester de façon de plus en plus aiguë chaque fois que l'intervention de l'ONU sera invoquée dans une situation de crise et se transformera en échec, comme dans le cas du Cambodge, ou en camouflage d'une intervention américaine, comme dans le cas de l'Irak ou de la Somalie, décevant, dans les deux cas, les espoirs qui avaient été mis dans cette intervention. L'existence de cette contradiction impose de prendre note du fait que la bataille fédéraliste a désormais pris une dimension mondiale concrète et que l'idée d'une fédération cosmopolite a cessé d'être une vue de l'esprit pour devenir l'horizon politique réel de chaque bataille fédéraliste régionale, à commencer par celle pour la Fédération européenne, qui ne peut plus être menée comme si l'Europe était un système fermé, relativement indifférent aux vicissitudes du reste du monde.

Ceci ne diminue pas mais exalte l'importance historique de la bataille pour la Fédération européenne. La Fédération mondiale ne pourra certainement pas réunir les 180 Etats actuellement représentés à l'ONU, trop nombreux et trop différents de par leur population, leur régime politique et leur degré de développement économique. Elle ne pourra naître qu'en tant qu'union de grandes fédérations continentales; et leur constitution, à son tour, exigera que la démocratie et le développement s'étendent et se consolident au-delà des frontières du monde occidental.

Mais ce processus exigera surtout qu'une culture politique se répande dans le monde succédant à l'idée de nation en tant que base sociale de l'Etat souverain; une culture politique qui identifiera l'idée d'émancipation humaine à l'élargissement de l'orbite de l'Etat démocratique dans le respect, garanti institutionnellement, de l'autonomie des limites territoriales les plus exigües dans lesquelles s'articule la vie en commun des hommes, en commençant par la vie du quartier. Cette culture c'est le fédéralisme et l'Europe est la région du monde dans laquelle le germe du fédéralisme peut se développer, pour la première fois, en une grande construction étatique plurinationale et s'imposer ainsi à tous les hommes comme l'a fait au cours des deux derniers siècles, du reste avec des effets néfastes, la culture du nationalisme produite par la révolution française.

L'ouverture vers la Fédération mondiale est donc le fondement de la légitimité de la Fédération européenne. Ceci n'enlève évidemment pas que l'objectif de la Fédération européenne conserve justement en tant que première étape du processus, une priorité stratégique absolue. Du succès du projet d'unification fédérale de l'Europe dépend l'affirmation, dans la conscience de tous, et non seulement dans celle de quelques militants, de la culture du fédéralisme qui est la seule qui puisse donner une expression institutionnelle à l'interdépendance croissante entre les peuples et en faire donc un facteur de paix et de progrès. Si le projet d'unification européenne échoue ou si sa réalisation est renvoyée sinedie, cette même interdépendance aggraverait l'instabilité de l'équilibre mondial, justement à cause de l'intensité croissante et de la fréquence des rapports politiques, économiques et sociaux entre les peuples du monde. Les forces de désagrégation et de violence occuperaient la scène pendant une longue période historique.

L'Europe, à cause de son incapacité à s'unir, deviendrait non plus un modèle positif mais un modèle négatif pour le reste du monde. Le nationalisme et le micro nationalisme qui ont entraîné la dissolution de l'Union Soviétique et de la Yougoslavie, envahiraient également l'Europe occidentale et la Communauté elle-même, où, d'ailleurs, leurs germes se sont déjà dangereusement installés, décevant également l'illusion de ceux qui espèrent maintenir l'**acquis communautaire** sans progresser à brève échéance vers l'union monétaire et politique.

Sans un cadre européen évoluant vers l'unité politique, la démocratie elle-même ne pourrait survivre - ou elle survivrait sous des formes précaires et partielles - dans la plupart des Etats membres de la Communauté. L'impossibilité de la part de la classe politique de proposer aux citoyens une perspective d'avenir dans un cadre national désormais dépassé par l'histoire et son incapacité à penser sérieusement dans un cadre de dimension européenne, ont amorcé un processus de dégénérescence des comportements politiques de plus en plus accentuée et ont provoqué, comme conséquence, une baisse importante du niveau du consensus et un affaiblissement inquiétant des régimes démocratiques (ainsi que l'augmentation de mouvements violents, xénophobes et séparatistes, en tant que sous produit naturel de cette régression). On ne peut certainement pas nier que cette tendance a été alimentée par l'importance qu'ont assumé les phénomènes migratoires et la crise économique. Mais on ne peut pas nier non plus que ces événements sont à leur tour étroitement liés à l'impuissance de l'Europe divisée et au désordre international que non seulement elle n'est pas en mesure de contrôler mais qu'elle contribue aussi à aggraver. L'Union fédérale est donc l'unique voie à suivre pour instaurer en Europe un nouveau rapport entre la classe politique et les citoyens et, par conséquent, pour régénérer la politique et redonner vie à une démocratie qui, aujourd'hui, se trouve dans une phase de déclin inquiétant.

Le processus d'unification européenne vit un instant crucial de son histoire. La ratification du Traité de Maastricht par la Grande Bretagne et le Danemark est toujours incertaine. Si elle n'était pas obtenue, la Communauté entrerait dans une crise aux conséquences imprévisibles. Mais, même une fois toutes les ratifications obtenues, l'Europe de Maastricht n'aurait pas une solidité suffisante pour lui permettre d'assumer efficacement les responsabilités qui lui incombent. La nouvelle Union continuerait à ne pas avoir une politique extérieure et de sécurité efficace et donc à jouer le rôle d'intermédiaire impuissant ou de simple spectateur dans les conflits qui déchirent actuellement l'ex-Yougoslavie et le Caucase; elle continuerait à manquer d'initiative dans les autres zones de crise, comme le Moyen Orient, où sa présence orientée par un projet précis pourrait radicalement modifier le cadre politique, en favorisant l'unité, la paix et le développement. D'un autre côté, le fait que la date prévue pour l'Union monétaire soit si lointaine, le régime très fragile des changes semi-fixes actuellement en vigueur dans le cadre d'un SME affaibli par les récentes crises monétaires et la réticence scandaleuse des gouvernements de la Communauté à consentir que cette dernière se donne des ressources propres suffisantes pour soutenir une politique efficace de relance économique dans la stabilité, exposent le Système Monétaire Européen aux attaques de la spéculation internationale et mettent les gouvernements européens face à l'alternative entre l'alignement sur les intérêts allemands, et la politique déflationniste qui en découle, et le retour au nationalisme des politiques économiques et monétaires, avec les conséquences catastrophiques que l'Europe a déjà expérimentées dans les années 70.

Dans cette situation, l'Europe n'a pas le choix entre avancer et rester immobile puisque la survie même de la Communauté dépend de sa capacité à avancer. Mais, aujourd'hui la gravité de la situation est grandement avivée par le problème de l'élargissement de la Communauté, posé avec insistance par les gouvernements anglais et danois. La Présidence danoise a déjà commencé les négociations avec l'Autriche, la Suède et la Finlande et elle s'apprête à les entamer avec la Norvège, Malte et Chypre, en attendant de les ouvrir avec les ex-Etats communistes de l'Europe centrale.

Le strict devoir des fédéralistes est de dire clairement que tout élargissement de la Communauté qui ne serait pas précédé par une profonde réforme de ses institutions signifierait en fait la dissolution de celle-ci en une vaste zone de libre échange sans cohésion, sans consensus démocratique et sans capacité d'action. Les mécanismes décisionnels mêmes, prévus dans le traité de Maastricht, qui marquent cependant un petit pas en avant par rapport aux mécanismes actuels, seraient totalement insuffisants. Dans une structure essentiellement confédérale, comme le demeure l'Europe de Maastricht, le simple fait arithmétique de l'augmentation des Etats membres augmenterait la difficulté de trouver le consensus nécessaire pour prendre une quelconque décision. Cette difficulté serait ultérieurement accentuée par l'hétérogénéité des structures économiques des pays candidats et par la diversité des problèmes qu'ils poseraient à la Communauté.

La réponse à donner au défi radical face auquel la Communauté se trouve aujourd'hui par suite des événements est claire. Elle doit se pourvoir, avant que ne commence le processus d'élargissement, **d'une constitution fédérale** qui prévoit la naissance d'un système européen de gouvernement basé sur le principe de subsidiarité (c'est-à-dire qui dispose de pouvoirs limités mais réels, s'opposant en cela au système communautaire actuel, qui tend à étendre indéfiniment ses compétences sans créer pour autant des mécanismes décisionnels démocratiques et efficaces). Cela comporte une réforme des institutions communautaires qui prévoit l'attribution réelle du pouvoir législatif au Parlement européen, sur un pied d'égalité avec le Conseil, dans toutes les matières de compétence de l'Union, la transformation de la commission en un véritable gouvernement, réellement doté du pouvoir exécutif et responsable devant le Parlement, la transformation du Conseil en un véritable Sénat des Etats, délibérant à la majorité et en séance publique, et l'engagement de la part du Conseil européen dans le rôle de Présidence collégiale de l'Union.

Dans une situation de grande instabilité comme celle que nous vivons actuellement, il est impossible de prévoir exactement quelles sont les opportunités qui se présenteront, dans un avenir immédiat, pour atteindre l'objectif d'une Union fédérale. Il est indubitable que, face aux

turbulences persistantes qui agitent actuellement les marchés des valeurs du côté des gouvernements, dans de multiples secteurs de la vie politique et bien des centres du pouvoir économique, une disponibilité à l'accélération de l'Union monétaire semble se manifester et, de façon plus plausible, dans une première phase, dans un cadre plus restreint que celui de la Communauté, autour d'un pivot franco-allemand. Cette décision ne pourrait que renforcer de façon spectaculaire le front favorable à l'Union politique parce qu'une Union monétaire sans moyens de gouvernement communs et sans contrôle démocratique au niveau européen serait impensable à moyen terme. Il demeure donc évident que l'objectif **politique** des fédéralistes reste la réforme institutionnelle de la Communauté, de manière démocratique et fédérale. Tout en gardant également présent à l'esprit l'objectif stratégique de l'Union économique et monétaire, en tant qu'éventuelle étape intermédiaire qui peut s'avérer décisive pour faciliter l'obtention de l'objectif final.

Dans tous les cas, un engagement réel, et non seulement verbal, pour la poursuite de ces objectifs comporte la nécessité d'affronter deux aspects politiques cruciaux. Le premier est celui de la nécessité de faire intervenir dans le processus le **peuple fédéral européen** à travers ses représentants légitimes. Face à la décision historique de dépasser véritablement la souveraineté exclusive des Etats de la communauté, la méthode intergouvernementale suivie jusqu'à présent, basée structurellement sur des compromis entre ministres et diplomates, préoccupés avant tout de défendre leurs propres intérêts nationaux, ne pourra pas amener des avancées ultérieures, à moins que les gouvernements n'agissent sous l'impulsion d'une forte poussée démocratique venant du Parlement européen. Cela signifie que chaque pas en avant décisif vers l'adoption d'une constitution européenne fédérale passe obligatoirement par la reconnaissance du **pouvoir constituant du Parlement européen**. Celui-ci pourra certainement être exercé en collaboration avec les gouvernements et les Parlements nationaux, un traité constituant ne pouvant pas faire abstraction de leur accord. Mais pour que le processus constituant puisse arriver à sa conclusion, le Parlement européen devra en être le moteur.

La volonté politique exprimée par les représentants légitimes du peuple pourra seule, vaincre le réflexe de conservation de la souveraineté qu'ont obligatoirement les gouvernements nationaux. Concrètement, cela implique que la Constitution fédérale européenne doit être approuvée par une procédure qui permette au Parlement européen de soustraire la décision correspondante au contrôle exclusif des gouvernements et des diplomaties et de faire entendre avec force la voix des citoyens. Le deuxième concerne le cadre dans lequel la décision sera prise. Quelle que soit la voie que suivra le processus, il est indispensable que la volonté de renoncer à la souveraineté (même seulement monétaire) se manifeste simultanément dans tous les Etats membres de la Communauté. Le degré de maturité européenne non seulement des gouvernements et des Parlements mais également des opinions publiques des douze pays est différent.

L'attitude actuelle de la Grande Bretagne et du Danemark constitue un exemple de cette diversité. C'est pourquoi on ne peut pas et on ne doit pas permettre qu'une décision d'une importance historique extraordinaire, comme celle de fonder une Union fédérale européenne (ou celle, préliminaire, de constituer l'Europe monétaire), puisse être rendue impossible par le veto d'une minorité d'Etats qui ne seraient pas d'accord. Les Etats qui constituent le noyau historique de la Communauté doivent pouvoir avancer seuls, aussi bien dans le domaine politique que dans le domaine monétaire, en créant une Union ouverte à l'adhésion successive des autres Etats, toujours à la condition que ceux-ci en acceptent les conditions. La tentative d'étouffer des initiatives de cette sorte, en faisant valoir l'idée qu'elles sont motivées par l'intention d'exclure quelqu'un et de créer, à l'intérieur de la Communauté, une séparation permanente entre Etat de première et de deuxième classe, est dictée uniquement par le dessein d'empêcher un quelconque progrès vers l'Union politique et l'Union monétaire et maintenir ainsi dans la condition d'Etats de deuxième classe **tous** les Etats de la Communauté. La vérité c'est que toute initiative ayant pour but **d'avancer avec ceux qui jouent le jeu** créerait une locomotive qui entraînerait très vite tous les Etats membres et permettrait l'élargissement de la Communauté sans en affaiblir la cohésion, ni l'efficacité. Le Traité de Maastricht prévoit déjà, pour l'Union monétaire, un mécanisme permettant d'atteindre ce résultat. Pour ce qui concerne l'Union politique, le problème doit être affronté en introduisant dans le futur Traité-

Constitution, une clause prévoyant son entrée en vigueur après avoir été adopté et ratifié par une majorité qualifiée des Etats membres de la Communauté représentant une majorité qualifiée de sa population.

- IV -

Face à ces défis historiques, on ne voit, dans le monde de la politique européenne, aucun centre d'initiative qui paraisse conscient de l'urgence des décisions à prendre et capable d'exprimer la volonté politique nécessaire. Il est vrai que, dans certaines occasions, les sommets de gouvernement franco-allemand semblent se rendre compte de la nécessité d'agir, et d'agir vite, surtout en vue de l'objectif de l'Union monétaire. Mais la méthode des rapports intergouvernementaux qu'ils sont condamnés à suivre, est faite pour permettre des compromis entre les intérêts nationaux et elle est structurellement inadaptée pour prendre des décisions qui comportent le dépassement de la souveraineté.

Le Parlement européen, à l'exception d'un nombre restreint de députés, est faible et inerte, et ne va pas au-delà d'une bonne résolution destinée à rester lettre morte. A moins que des coïncidences extraordinaires ne se réalisent entre la lutte politique nationale et des décisions d'importance européenne (comme cela a été le cas lors du référendum français pour la ratification du Traité de Maastricht), les partis continuent de s'occuper du pouvoir national avec un aveuglement impressionnant.

D'autre part, le problème de l'unité politique et monétaire de l'Europe reste posé parce que tous les problèmes les plus importants qui touchent les citoyens des Etats de la Communauté ne peuvent plus être résolus dans le cadre national. Il remonte donc inévitablement, de temps en temps, à la surface de la conscience des hommes politiques et de l'opinion publique.

Du reste, avec l'avancement du processus, l'impuissance de la politique nationale et intergouvernementale est destinée à se manifester avec une évidence toujours grandissante et avec une intensité dramatique, à déterminer des situations de crise dans lesquelles les citoyens seront entraînés de plus en plus souvent et de façon toujours plus grave. Les mêmes gouvernements qui ont élaboré le Traité de Maastricht ont senti la nécessité de reconnaître formellement le citoyen européen, sans pour autant lui accorder les droits qui en découlent, en créant de cette façon une contradiction dont l'opinion publique peut être rendue consciente. Il existe donc aujourd'hui une situation dans laquelle le rôle des fédéralistes peut devenir décisif. Ils peuvent trouver une écoute parce que les forces politiques démocratiques (de l'engagement desquelles dépend le pouvoir réel du Parlement européen) peuvent dépasser la crise dans laquelle elles se trouvent et reconquérir le consensus qu'elles ont perdu, uniquement si elles se placent sur le terrain européen et parce que les citoyens ont abandonné leurs loyalismes politiques antérieures et sont donc plus ouverts au discours fédéraliste.

Pour trouver la force de mener cette bataille, les fédéralistes doivent garder vivante la mémoire du message du **Manifeste de Ventotene** qui, lors de l'acte de fondation du Mouvement, a

ABONNEMENT

NOM Prénom
Adresse

NORMAL : 50F

MILITANT : 100F

SOUTIEN : 500F

- Chèque à l'ordre de "Pres. : Fédéraliste" 26 rue Sala - 69002 LYON

- C.C.P. 2490 82 P LYON. (N° supplémentaires sur simple demande)

Ce journal vous a intéressé - SOUTENEZ-LE ! DIFFUSEZ-LE AUTOUR DE VOUS

défini son identité. Ils ne doivent pas oublier que leur spécificité réside dans la conscience de la "nouvelle ligne" qui, aujourd'hui de façon plus évidente qu'à tout autre moment historique antérieur, sépare en Europe le progrès du conservatisme, ceux qui se battent pour la paix et la prospérité de ceux qui, consciemment ou inconsciemment, prônent le désordre et la violence; la ligne qui sépare celui qui voit dans l'unité fédérale de l'Europe la seule voie de salut, et lutte pour la réaliser, de celui qui pense qu'il existe encore un avenir pour l'Etat national et que tenter de donner des réponses nationales aux problèmes de notre époque a encore un sens.

Le Mouvement Fédéraliste Européen, depuis sa création jusqu'à aujourd'hui, a su rester fidèle à ce message. Grâce à cette fidélité, il a donné vie à une manière de faire de la politique, basée sur le travail bénévole de ses militants et sur sa propre autonomie politique, financière et culturelle, qui lui a permis d'exercer une influence importante sur les événements de la politique européenne sans se laisser capturer par le pouvoir national et sans subir les processus dégénératifs qui en ont déterminé la crise. Il bénéficie aujourd'hui du prestige qui lui vient d'un engagement idéal clair qui dure, sans interruption, depuis cinquante ans. Il s'agit de le mettre à profit pour mobiliser, une fois encore les citoyens européens, par une campagne populaire qui sache se répandre et faire sentir son influence au-delà des frontières de l'Italie, et pousser les forces politiques, le Parlement européen et les gouvernements à faire le pas décisif, qui est aujourd'hui plus proche qu'il ne l'a jamais été, de la fondation de la Fédération européenne.

**Document élaboré pour la préparation du XVI^e congrès du M.F.E.
à PESCARA du 30 avril au 2 mai 1993**

traduit de l'italien par Ivana GRAZIANI

L'UNION DES FEDERALISTES EUROPEENS REGION RHONE-ALPES

Un aperçu de notre action

CAHIERS DE DOLEANCES

Nous avons animé plusieurs réunions autour des "Cahiers de Doléances" à LYON et dans la région. Ce fut l'occasion de rencontres, de dialogues, avec des amis fédéralistes.

- . 9 Février - LYON - 1^{er} arrondissement
- . 16 Février - LYON - 2^{ème} arrondissement
- . 23 Février - LYON - 5^{ème} arrondissement
- . 2 Mars - LYON - 9^{ème} arrondissement
- . 9 Mars - LYON - 3^{ème} arrondissement
- . 23 Avril - ANNECY -(Haute-Savoie)
- . 11 Mai - DAGNIEUX (Ain)
- . 26 Mai - LA RAVOIRE (Savoie)
- . 4 Juin - ST-ETIENNE (Loire)
- . 8 Juin - BOURG-EN-BRESSE (Ain)

REFORME INSTITUTIONNELLE DE LA COMMUNAUTE

Nous avons sollicité le 8 Mars, l'avis des députés européens de Rhône-Alpes sur les rapports au Parlement européen du 20 Janvier de MM. KLAUS HÄNSCH, BAGIO de GIOVANNI, DEREK, PAAG. Ces rapports approuvés démontrent la nécessité d'une réforme institutionnelle afin de rendre la Communauté plus démocratique et plus efficace, avant un éventuel élargissement. L'un d'entre eux met l'accent sur l'importance du rôle législatif que doit jouer le Parlement.

A ce jour, seul Jean-Pierre COT nous a répondu en soutenant ces rapports. Une relance a été faite le 12 Mai.

REUNION DES COMITES FEDERAUX UEF/JEF

Ils se sont tenus en Avril à OTZENHAUSEN, dans la SARRE (Allemagne). Albert GORDIANI représentait l'UEF Rhône-Alpes. Il était accompagné de Daniel HULAS, observateur.

Au retour, un compte-rendu détaillé a été réalisé en réunion de bureau de l'UEF Rhône-Alpes : résolution, campagne de pétitions permanentes.

Un compte-rendu a été adressé aux médias régionaux : presse, radio, télévision (sans aucun résultat).

Le texte de la résolution finale a été envoyé aux Parlementaires régionaux : Députés européens, Députés nationaux, Sénateurs, ainsi qu'aux organisations syndicales.

Nous avons reçu des réponses de MM. Didier MIGAUD (Député de l'Isère), Michel BARNIER (Président du Conseil Général de Savoie), Michel NOIR (Député du Rhône) et Raymond BARRE (Député du Rhône).

CLUB CONDORCET

Le Progrès du 29 Avril 1993 annonce les travaux du Club CONDORCET, regroupant des chefs d'entreprises. Ce Club dénonçait l'insuffisance de protection du marché européen.

Nous avons débuté une correspondance, insistant sur la nécessité de doter l'Europe d'une Constitution et d'un véritable gouvernement, aux pouvoirs limités mais réels.

MONTEE DES NATIONALISMES

Le Professeur LUCIO LEVI, de l'Université de TURIN, est venu sur notre invitation, parler de "la montée des nationalismes en Europe", sujet au combien préoccupant. Analyses pertinentes, débat intéressant avec près de 50 personnes, à la Maison de l'Europe de LYON, le 8 Mars.

CONFERENCE DES PRESIDENTS DES ASSEMBLEES DE LA COMMUNAUTE

Elle s'est tenue à DUBLIN, les 28 et 29 Mai, en l'absence de M. SEGUIN qui n'a pas voulu participer, manifestant ainsi sa défiance à l'égard des institutions communautaires.

Nous avons protesté auprès de l'ensemble des députés nationaux de notre région, le 17 Juin.

Daniel Hulas

FEDECHOSSES - POUR LE FEDERALISME
Presse fédéraliste
26, rue Sala - 69002 Lyon

Directeur de la publication J.L. PREVEL

Reproduction l'Interface
12 ter, rue d'Inkermann - 69100 Villeurbanne

Commission paritaire 56256



● IL Y A 100 ANS : 1893

6 mai. - Les étrangers en France : *le Temps* consacre plusieurs articles du 5 au 8 mai au principal débat en cours à la chambre des députés : le séjour des étrangers en France. « *Plusieurs propositions de loi venaient en discussion, écrit le journal le 6 mai. L'inspiration qui les a dictées, plus pressante encore à la veille des élections, est toujours la même. On veut à tout prix protéger le « travail national », ou, pour parler plus exactement, faire hausser les salaires en affranchissant les ouvriers français de la concurrence que leur font les ouvriers étrangers. (...) Chacun propose sa petite recette. L'un veut qu'on impose aux étrangers une taxe de séjour ; un autre qu'on les soumette à des formalités de police gênantes, un troisième demande qu'on frappe d'une amende tous les patrons qui emploieront des ouvriers étrangers. (...) Nous assistons à un étrange mouvement social. Tout se resserre et se ferme ; les frontières, les esprits et les cœurs. Au dehors, au dedans, partout se lèvent des barrières. Sous forme de tarifs protecteurs, de syndicats ouvriers (voir carte), une universelle tyrannie, dont la base est l'égoïsme le plus myope, s'étend sur notre société française et menace de la paralyser. »*

● Le Monde ● Mardi 8 juin 1993

RIPOSTE

Le Conseil des ministres de la Communauté vient d'adopter à l'unanimité des sanctions commerciales contre les Etats-Unis dans le domaine des marchés publics :

une réplique pondérée à l'interdiction par les Etats-Unis, le 27 mai, de répondre à des appels d'offre pour certains marchés publics de l'administration américaine, suite à l'accord partiel d'avril sur l'ouverture réciproque des marchés publics. Cette riposte n'est pas la première du genre vis-à-vis des sanctions imposées par les Etats-Unis, mais elle vient à propos dans la guérilla commerciale distillée par Washington depuis plusieurs mois. Face à l'unilatéralisme américain, face aussi aux nouvelles conditions posées par le marché unique qui a rendu caducs les instruments de défense commerciale nationaux, les moyens de défense communautaires devraient être renforcés. La Commission propose notamment de rendre plus efficace le processus de décision, mais les Etats membres s'opposent toujours sur les modalités et même l'opportunité de renforcer le caractère offensif de la politique commerciale des Douze. Comment reprocher à la Communauté de ne pas suffisamment se défendre si on ne lui en donne pas les moyens ?

Les trois chemins de la constitution européenne

Le Président de la commission institutionnelle du Parlement européen, M. Marcelino Oreja, a présenté à ses collègues un document de travail sur la stratégie relative à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la Constitution de l'Union européenne. Ce document, qui indique trois chemins différents pour la Constitution européenne, représente la toile de fond des travaux de la commission institutionnelle jusqu'au vote de début juillet 1993 sur le projet de Constitution. Nous publions ci-dessous un extrait de ce document, en vue de la réunion interparlementaire fédéraliste des 2 et 3 juillet 1993, à Bruxelles.

Une alternative à Maastricht

Le Traité de Maastricht a suscité beaucoup de préoccupations et des réactions négatives. Ces préoccupations concernent notamment deux aspects: la difficulté de comprendre la direction dans laquelle va la Communauté et le manque de clarté, de transparence et de simplicité du Traité de Maastricht.

Le PE partage ce type de préoccupations: il a accepté le Traité de Maastricht parce qu'il représentait un pas en avant dans la construction communautaire, mais il n'a pas caché ses réserves en matière de démocratie, de transparence et de clarté.

Le PE, qui depuis 1989 a entamé une initiative de rédaction d'une Constitution, doit proposer aux Etats membres et aux citoyens un document qui puisse indiquer clairement la direction qui doit prendre la construction européenne et qui soit lisible.

Un document d'avenir

Il est nécessaire de préparer le débat pour les élections européennes en 1994, en présentant des propositions sur l'ensemble des grandes échéances de la prochaine législature: l'élargissement, la révision du traité en 1996, la mise en oeuvre de l'UEM, le développement des droits des citoyens. La seule réponse possible à tous ces défis serait un document qui présente un cadre constitutionnel sûr et clair.

Un cadre pour le développement de l'Union

La tâche du PE n'est plus celle de promouvoir des transformations du système communautaire; il s'agit de proposer un cadre "constitutionnel" qui permettrait de continuer le processus de l'Union européenne.

Ce cadre doit surtout indiquer la direction de l'Union européenne; donner aux Etats membres et aux citoyens des garanties quant à leurs droits et leurs positions et leur assurer un système institutionnel efficace et capable de mener à bien les tâches qui lui sont confiées; exprimer ces exigences d'une façon claire et lisible.

Les trois chemins de la Constitution européenne

Si la rédaction d'une Constitution et la proposition politique qu'elle contient sont déjà un élément de progrès, néanmoins une préoccupation essentielle du PE doit être celle de faire adopter par les Etats membres une telle Constitution.

Le PE pourrait préparer un texte de Constitution; le soumettre ensuite à une Conférence interinstitutionnelle comprenant le PE lui-même, la Commission, les Etats membres réunis au sein du Conseil. Ensuite, le texte serait proposé à la ratification des Etats membres. Cette solution permet une négociation directe avec les Etats membres. Il

faudrait toutefois prévoir qu'un tel document ne puisse être modifié ou dérogé par des traités entre les Etats membres.

ou

Le PE pourrait préparer un texte de Constitution et le soumettre aux Etats membres qui, suite à une Conférence intergouvernementale, le proposent à la ratification de leurs instances constitutionnelles; cette solution risque de mener à un Traité de Maastricht-bis.

ou

Le PE pourrait préparer un texte de Constitution et en discuter avec les Parlements nationaux, soit au sein des Assises, soit avec chaque parlement séparément et ensuite demander aux Parlements nationaux de le ratifier, en l'insérant, le cas échéant, dans leurs Constitutions nationales.

La Constitution et les traités en vigueur

La Constitution ne remplace pas les traités en vigueur. Elle ne veut pas se mettre au même niveau juridique; elle ne veut pas reproduire la complexité des traités. La Constitution devra prévoir un rapport avec les traités en vigueur.

Il faut également réfléchir à la possibilité future de rédiger des traités ou bien de définir les prochaines étapes de l'Union européenne par les biais des lois constitutionnelles. L'alternative est relativement peu significative, pourvu qu'il soit clair qu'un traité européen ne peut être adopté sans l'accord du PE et des parlements nationaux et qu'une loi constitutionnelle ne peut négliger l'accord des institutions communautaires et des parlements nationaux.

DIALOGUE DEPUTE - ELECTEUR LE CITOYEN DECHU

Dans son bulletin n° 79 (1993-1) la revue Fédéchoses - Pour le Fédéralisme écrivait, sous la plume de René CASSIER "Européens, si nous croyons encore aux thèses qui nous ont réunis, c'est le moment de le faire savoir !". Il incitait les militants européens "à ne pas rester les deux pieds dans le même sabot" et à prendre part à la campagne pour les élections législatives, en interpellant les candidats, afin de connaître leurs intentions : reprise économique, stabilité monétaire, immigration, etc., autant de sujets à relier à la construction européenne.

Engagé syndicalement et partageant dans ma vie professionnelle à Rhône Poulenc les doutes et les angoisses des salariés, je me suis donc permis d'écrire aux candidats aux élections législatives de ma circonscription, la 14ème du Rhône.

Je m'inquiétais du dumping social et de la délocalisation des entreprises en Europe, basée sur le "soit disant so-

cial", dans une Europe comptant plus de 15 millions de chômeurs : Hoover transfère des emplois de Dijon vers Glasgow, Nestlé vers Grenoble, Thomson 3000 en France, etc.

Je rappelai aux candidats la résolution du Parlement européen de Janvier 93 dénonçant les gouvernements qui mettent l'accent sur une compétition économique sans règles sociales, acceptant ainsi de faire des salariés les victimes des évolutions actuelles. Ce même Parlement européen préconisait diverses mesures sociales :

- création d'un Comité d'entreprise européen dans les entreprises de dimension communautaire, afin de consulter les travailleurs.
- une stratégie industrielle communautaire permettant un développement à long terme, non subordonné aux vues à court terme des marchés de capitaux.
- des clauses sociales introduites dans les accords internationaux (ex. GATT).

Je demandais aux candidats quelle action il (elle) envisageait, une fois élu (e) pour que cet outil de base du droit social (Comité d'entreprise européen) puisse devenir réalité.

Sur les douze candidats qui se présentaient à ces élections, trois ont daigné répondre à mon interrogation :

- M. Louis ROUX (Entente des Ecologistes) pour me faire part de la préoccupation des Verts à développer le droit social européen et de son accord pour la création des Comités d'entreprises européens, ainsi que pour promouvoir une politique de partage du travail négocié avec les travailleurs européens.
- M. Gérard VAYSSE (Solidarité Egalité Ecologie) s'inquiète de la spirale régressive provoquée par l'aggravation de la crise dans le cadre d'un marché de capitaux totalement libre. Regrettant le peu de poids du Parlement européen et ne voyant pas avec quelle majorité politique promouvoir une réglementation sociale européenne, il préconise une coordination des actions syndicales européennes, notamment avec les Allemands. Pour cela, écrit-il, il faut vaincre les chauvinismes présents dans le mouvement ouvrier. Il en appelle à une solidarité à travers des objectifs de transformations sociales.
- M. Vincent POMARES (alternative Démocratie et Socialisme) a appelé à voter contre "Maastricht" car il ne s'agissait pas de l'Europe des travailleurs qu'il appelle à se battre pour imposer des règles sociales. Il défendra ardemment l'industrie française et se situe contre les accords Renault - Mack, Renault - Volvo et le démantèlement de l'industrie du poids lourd français.

Quand aux ténors politiques de la circonscription :

Marie Josèphe SUBLET - PS - députée sortant, battue dès le premier tour,

Gérard DEMONT - UPF - (RPR),

André GERIN - Maire de Vénissieux - PCF - élu au second tour,

Et bien, ils n'ont pas répondu...

Insignifiante et dérisoire démarche de ma part ou incapacité de nos candidats parlementaires à articuler une politique nationale et européenne ? J'en laisse juger le lecteur comme je l'ai fait sur le groupe de citoyens qui étaient au courant de ma démarche.

En tout cas, ce n'est pas dans le mépris du citoyen que l'on va construire cette Europe du citoyen qui nous est chère ni cette démocratie de proximité dont s'abreuve le discours politique actuel.

"Je ne suis pas optimiste, je suis déterminé" disait Jean MONNET. Faisant mienne cette devise, je la compléterai par celle de Guillaume d'Orange, ce "père de la Patrie" des Pays-Bas "Je n'ai pas besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer".

Ce pessimisme actif ou créatif qui m'anime, je le situerai dans l'éthique mobilisatrice et exigeante face aux tentations de lassitude ou de résignation devant les difficultés. C'est ce que Pascal HUREAU, Président du Mouvement Fédéraliste Européen en France, appelle une "Ethique pour les Fédéralistes".

Daniel Hulas

EUROPE : UN VRAI DÉBAT, DE GRACE

Halte à l'hypocrisie ! L'Europe peut très bien décider de mettre sa construction entre parenthèses. Elle peut, au contraire, choisir la voie plus ambitieuse d'une accélération de son unification économique et politique. Mais, de grâce, que le débat ait lieu. La France mérite mieux que la chape de plomb qui s'est abattue sur ce sujet. Ni la récession ni les bouleversements à l'Est ne peuvent justifier l'immobilisme.

"Maastricht, c'est fini", titre cette semaine "Le Nouvel Economiste" (voir page 18). Ce n'est pas pour enterrer le traité. Mais pour dire tout haut ce que tout le monde, ou presque, pense tout bas : ce texte n'est pas le moyen adéquat pour relancer la dynamique européenne. Il avait deux fonctions. Technique : mettre en place la monnaie unique. Et symbolique : accoutumer les pays membres à des renoncements partiels de souveraineté. Le premier objectif est, au mieux, compromis. Le second a complètement échoué.

Ce n'est pas avec des statistiques et d'obscurs critères de convergence que l'on mobilise des peuples. Le choix

est d'abord politique. Il ne s'identifie plus au vieux clivage entre libéralisme et social-démocratie. L'Europe et son contenu doivent devenir le principal chantier pour reconstruire la politique française.

Quels responsables auront le courage de donner à leur conception pro ou anti-communautaire la priorité sur leur appartenance partisane ? Les élections européennes de 1994 doivent leur en procurer l'occasion. Courtisé pour ses suffrages lors du référendum sur Maastricht, le citoyen a aujourd'hui la désagréable impression que l'on s'est moqué de lui. Il n'acceptera pas une seconde fois l'affront.

Le Nouvel Economiste



EDITORIAL

LE NOUVEL ECONOMISTE - N° 895 - 21/05/93

Terre patrie

Il ne faudrait pas que les débats suscités par le Code de la nationalité nous enferment dans une vision trop étroitement conjoncturelle. A court terme, il était nécessaire, dans le cadre d'arguments mesurés, de préciser les règles du jeu. Il était également utile de profiter de cette occasion pour afficher plus clairement la politique à suivre en matière d'immigration. Il serait par contre désolant que l'arbre cache la forêt, que les disputes de casuistes sur le détail des réglementations empêchent de percevoir un enjeu essentiel : sommes-nous assez conscients de la nécessité de progresser vers une citoyenneté planétaire ou resterons-nous victimes du syndrome obsidional qui nous emprisonne dans un provincialisme frileux ?

Edgar Morin, dans son dernier livre, nous incite à prendre un tel recul en réfléchissant à la notion de « Terre patrie ». Il y souligne à quel point les crises d'aujourd'hui sont planétaires, qu'il s'agisse des dérèglements économiques, des déséquilibres démographiques, ou des menaces écologiques. Il n'y a donc de chance effective de les résoudre qu'en mettant en œuvre une stratégie elle-même planétaire. Mais celle-ci n'est envisageable que si les individus finissent par prendre conscience de leur appartenance à la communauté terrestre et se perçoivent comme les citoyens d'une même patrie, la Terre.

L'horizon de ce regard est une invite opportune à ne pas céder au mimétisme quand intégrismes, nationalismes et conflits ethniques illustrent le nouveau désordre international. L'identité ancestrale y reste le dernier refuge de la peur, comme si tendre à devenir citoyen du monde revenait à écraser toutes les spécificités nationales sous la chape de l'uniformité. Développer la diversité des hommes mais, en même temps, renforcer leur unité constituent une exigence paradoxale devant laquelle on ne saurait se dérober. Pour dépasser cette apparente contradiction, Edgar Morin convie à réhabiliter le métissage. Le mot a trop souvent une connotation méprisante, alors que la biologie enseigne que les processus d'hybridation sont à l'origine de l'émergence des espèces nouvelles et que toute l'histoire montre que les grandes civilisations ne se sont développées qu'en mé-

lant résolument les hommes, c'est-à-dire les races, cultures et religions. « N'oublions pas que le métissage a toujours recréé de la diversité tout en favorisant l'intercommunication. »

Il serait donc temps de dépasser la première réaction qui porte leurs communautés d'origine à rejeter comme bâtards et hérétiques les métis d'ethnies et de religions. Affirmer qu'« il faut laisser aller les hommes et les cultures vers le métissage généralisé et diversifié » n'équivaut pas à tomber dans le confusionnisme ou à refuser toute régulation : il y a des situations concrètes, factuelles, où la mixité se révèle insupportable. Cela revient à plaider pour la fécondation réciproque et la réalisation d'une symbiose. Au moment où, près de nous, les conflits interethniques tournent au carnage, comment ne pas voir l'urgence de trouver les moyens d'intégrer la diversité humaine en une vraie communauté ?

FAVILLA

les Echos

Vendredi 21 et samedi 22 mai 1993

Le Débat Fédéraliste

Cahiers Trimestriels
pour les Fédéralistes
en Europe et dans le Monde

Abonnement d'un an: 12 ECU

Abonnement de soutien: 25 ECU

Les frais de souscription annuels (en ECU ou l'équivalent en monnaie nationale) sont à régler soit par chèque international soit par virement à l'ordre de: Institut Altiero Spinelli d'Etudes Fédéralistes, c/c n. 9660, swift Address IBSP IT TM 414 Istituto Bancario San Paolo di Torino, Filiale di Pavia, Corso Cavour, 13 - 27100 Pavia (I).

Directeur responsable: Mario Albertini
Le Comité d'édition est composé par la Commission JEF/UEF.
Président: M.me Jacqueline De Groote.

Editing: Rue du Trône 98 - 1050 Bruxelles (B)
Via Porta Pertusi 6 - 27100 Pavia (I)

Avis aux collaborateurs et aux lecteurs

Tous les militants fédéralistes peuvent contribuer au Débat Fédéraliste. Mais, afin de limiter les frais, on recommande d'envoyer des articles qui ne dépassent pas trois pages dactylographiées. Les articles écrits en allemand, en italien, en espagnol et en néerlandais seront traduits en anglais ou en français aux soins et aux frais de l'éditeur.

Les articles en allemand, en espagnol et en néerlandais devront être adressés au responsable de la traduction: André Quirynen, Bd. Robert Schuman 65 - L 8340 OLM (Luxembourg).

LE DEBAT FEDERALISTE est publié sous les auspices de l'Institut Altiero Spinelli d'Etudes Fédéralistes

Au pays des fausses analyses

SAMEDI 3 ET DIMANCHE 4 JUILLET 1993

Une nouvelle bipolarisation se fait jour en France: d'un côté les «Européens», de l'autre les «nationaux». Entre l'évaporation de la Nation ou son bétonnage, le passage est étroit.

L'Europe est comme la France: elle ne cesse de se tromper sur elle-même. Pour la France, cela fait longtemps. C'est son mal d'origine: quand le Contrat national fut confisqué par un Corse qui avait d'abord rêvé de libérer sa patrie des troupes françaises, mais trouva plus gratifiant de devenir général, premier consul, empereur de la Nation occupante. Lui finit de faire dégénérer le souvenir jacobin en étatisme. De cette confusion la France ne s'est jamais éveillée. Elle profite de ce qu'elle se sent menacée d'Europe par un traité de Maastricht pour s'imposer constitutionnellement l'unicité linguistique qu'elle pratique déjà sans faiblesse en reconduction d'Ancien Régime. Si la notion de «peuple corse» vient en débat, un Conseil constitutionnel tout enflé de jacobinisme bonapartiste atteste l'article 2 de la Constitution, confondant en une belle cavalcade d'histoire à la Lavisse le corps des citoyens avec une identité ethnique.

L'identité, le voilà le grand sujet du jour! Concept à deux faces. Côté jardin à la française, un concept valorisé. Que ne ferait-on pas pour sauver l'identité française, celle d'une langue souveraine en ses terres et sur tous les horizons, celle d'une société fondue en ses usages et d'un destin exclu de révision. Côté cour, ou basse-cour, d'Europe, dans les Balkans ou plus vers l'est encore, le concept n'est qu'une erreur de jugement et fauteur de crimes. L'identité pousse les Serbes, les Croates et les Bosniaques à s'entretuer... On oublie qu'ils parlent la même langue. C'est la religion devenue tribalisme qui déchire l'identité commune, et le «nettoyage ethnique» ajoute au crime contre l'humanité le crime contre l'esprit d'usurper son nom. On oublie aussi qu'à travers les avatars de trois quarts de siècle, ces inextinguibles massacres perpétuent la pensée, toute française, du traité de Versailles et de ses annexes, qui, au nom du principe des nationalités, accordèrent une dominance territoriale à certains peuples souverains en leur donnant leur pâture de minorités. Qui firent en particulier hommage de la Yougoslavie au nationalisme grand serbe.

De France en Europe... On nous dit depuis plus de quarante ans maintenant que l'Europe est en construction. Les citoyens de douze pays le croient et vont aux urnes pour ou contre. Or, c'est faux. Depuis le Traité de Rome le club des Etats membres se préoccupe de ne rien abandonner des souverainetés politiques nationales en abandonnant au plan économique tout ce qu'exige l'élargissement du marché capitaliste international.

Une immense partie de dupes aura occupé ainsi un demi-siècle. Les inégalités régionales se sont aggravées sous les règlements qui prétendaient les redresser, les institutions communes ajoutent un Parlement qui ne légifère pas à une Commission, exécutif sans pouvoir de décision. Tout le pouvoir revient, après comme avant Maastricht, au Conseil européen des chefs d'Etats et de gouvernements. On prévoit maintenant un Comité des Régions, consultatif mais exclu des consultations essentielles de sa compétence.

D'Europe en France... Contre l'entrée en Europe, il était prévisible de longue date, dès la grande crise gauloise d'identité nationale, que le nationalisme y aurait ses grandes heures à la chute du siècle. La France devait, comme la Grande-Bretagne, faire sa crise d'identité. A l'analyse historique large proposant la fin des Etats-Nations, qui allait se rendre de plus en plus crédible, devait répondre l'affirmation des formes nationales non transitoires. Au vertige du futur en élargissement devait s'opposer le refuge de la communauté instituée.

Cela ne pouvait se faire qu'à travers les accidents sociaux graves d'une nouvelle régulation du marché, qui fournissait aux idéologies du refus les troupes des victimes de la modernisation capitaliste. Ainsi l'histoire du populisme nationaliste français, entre Poujade et Le Pen, devait aller jusqu'à faire éclater la société politique, structurant l'opinion à revers des partis et de leurs programmes de plus en plus vidés de substance. Deux phases étaient prévisibles: l'une de liquidation de la gauche social-démocrate, prise au piège de devoir gérer étatique-ment et socialement une économie extravertie, de régulation seulement capitaliste. C'est fait depuis cette année.

L'autre est de mise à l'épreuve de la droite libérale en phase «paradoxe», c'est-à-dire sur la même contradiction gestion nationale-décision extérieure que la gauche ne pouvait soutenir. On dira que c'est en cours... L'impossibilité à réduire le chômage en est le signe.

Sur ce passage est aussi en cours, la restructuration de l'opinion nationale. A la droite et à la gauche pourrait succéder une binarité bien différente: «nationaux» d'un côté, «Européens» de l'autre. Les seconds tenteraient de résoudre en termes d'assouplissement de l'Etat et de ses frontières les mêmes difficultés qui les assaillent au plan national. Les premiers mèneraient un combat sans contenu -les jeux étant déjà faits au seul niveau décisionnel qui compte, le niveau économique- de repliement sur l'Etat-Nation. C'est le filigrane tricolore: Chevènement, Séguin, Marchais; le bleu, le blanc, le rouge... Où va se situer Le Pen, bien tricolore à lui tout seul?

On voudrait se sauver de ce dilemme d'évaporation élégante ou de bétonnage obtus de la Nation. Peut-être faudrait-il regarder hors de France. L'Italie est très commode, c'est l'inverse de la France. L'Etat y était très malade, à la fois inefficace et miné de corruption, il s'écroule avec le système des partis de gouvernement. Et la société civile soudain s'éveille. Elle n'avait d'ailleurs jamais cessé d'être inventive, quoique privée de recours. Dans cet éveil il apparaît soudain que le lieu qu'avait occupé le long espoir populaire (la tradition communiste) n'est pas vide. Les électeurs y sont toujours. Lieu d'attente. Je n'entends parler ici ni du PDS ni de *Rifondazione* en soi et ne leur fais aucun acte d'allégeance. Il est question d'une place pour l'analyse et l'action qui est bien nécessaire en Europe, depuis que la ruine du communisme a laissé tout l'espace au capitalisme sauvage.

L'autre révélation du scrutin du dimanche 20 juin est la montée confirmée de la Ligue lombarde, qui prend Milan. Je ne vais pas non plus faire l'éloge de ce rassemblement populiste aux contours incertains. Mais la réception française de ce phénomène transalpin est insupportable d'incompréhension. Imaginons simplement que le

populisme que nous portons ici depuis Poujade dans l'épaisseur de l'opinion nationale et qui va au nationalisme droitier, c'est-à-dire à l'Etat durci et replié sur lui-même, aille vers la fédéralisation et vers l'europanisation.

De l'Italie à l'Europe et de l'Europe à la France: le regard panoramique suggère que le mal français est peut-être de ne pas bien savoir poser historiquement la Nation là où elle est et la France dans la Nation. On continue à mettre la pensée nationale sous écrou quand on balise les frontières et quand on opacifie l'histoire. Et si la Nation à construire, au sens de 1789, 90 ou 93, c'était aujourd'hui l'Europe des citoyens, à qui l'on remettrait l'espoir de la démocratie sociale et celui de la démocratie régionale?

Robert LAFONT

SOMMAIRE

- Les responsabilités de l'Europe dans le monde et le rôle des fédéralistes	p. 1
- L'Union des Fédéralistes Européens Région Rhône-Alpes	p. 7
6 Etrangers : il y a 100 ans 1893	p. 8
- Les trois chemins de la construction européenne	p. 9

- Dialogue député - électeur : Le citoyen déchu	p. 9
- Europe : un vrai débat, de grâce	p. 10
- Terre patrie	p. 11
- Au pays des fausses analyses	p. 12